



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ  
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

## **AVIS SUR L'ACCESSIBILITE DU METRO : projet de ligne 3 partie Nord et stations existantes Albert-Nord**

28 janvier 2019

Suite à l'avis de la Commission Régionale de la Mobilité du 27 mars 2017, la Commission a entendu le 17 décembre 2018 les réponses apportées par Beliris représenté par MM. Cédric Bossut, Pieter Dudal et Bart Timmermans. Ces réponses ont aussi été présentées en réunion de la section Modes actifs le 20 décembre 2018.

### **Méto 3 Nord : accessibilité et disponibilité des escalators et des ascenseurs**

La Commission remercie et félicite l'équipe de Beliris pour la qualité des réponses apportées aux questions posées dans l'avis du 27 mars 2017 concernant l'accessibilité par escalators et par ascenseurs et la disponibilité de ces équipements.

La Commission se réjouit de la décision du comité stratégique du projet qui en a découlé de prévoir, par quai, dans presque toutes les stations (sauf Bordet) deux ascenseurs publics de petite capacité en lien direct avec la surface. La Commission regrette néanmoins qu'il n'y ait pas deux grands ascenseurs à la Station Liedts pour laquelle les calculs prévoient une « capacité confortable » insuffisante avec deux petits ascenseurs.

La Commission insiste sur la continuité de l'accessibilité à établir dans l'aménagement des abords en surface (cf. l'avis du 27 mars 2017) et elle demande d'être consultée avant l'introduction des demandes de permis modificatifs des stations et des aménagements de surface qui résulteront de cette décision. A Bordet, l'accès à l'ascenseur en surface semble fort près du trafic.

La Commission regrette aussi l'abandon du projet de tunnel entre la place Verboeckhoven et la ligne 7 sur le boulevard Lambermont qui permettait une correspondance attractive pour les voyageurs -à niveau- et elle demande d'en garder possible la réalisation ultérieure.

### **Méto 3 Nord et gestion actuelle des ascenseurs : maintenance et information**

La Commission rappelle que la disponibilité et le fonctionnement des ascenseurs et surtout celui des escalators font l'objet de mauvais résultats dans le Baromètre de Satisfaction de la STIB<sup>1</sup>.

La Commission insiste pour que la maintenance future soit prise en compte car cela a des impacts techniques à considérer dès maintenant. Une collaboration renforcée doit avoir lieu entre Beliris et la STIB à ce sujet.

---

<sup>1</sup> En 2017, 58% des voyageurs sont satisfaits de la disponibilité et du fonctionnement des ascenseurs en stations, avec un score moyen de 6,6/10.

La disponibilité/fonctionnement des escalators est l'un des critères les moins satisfaisants: 44% des voyageurs sont satisfaits de la disponibilité et du fonctionnement des escalators en stations. Ils attribuent une cote moyenne de 5,9/10 (contre 6,0/10 en 2016 et 5,7/10 en 2015).

La Commission en profite pour signaler l'exemple de la RATP qui publie le statut de disponibilité de ses ascenseurs en temps réel. La STIB prévoit un tel système pour 2019. La Commission demande d'informer sur la disponibilité de l'ascenseur et aussi, le cas échéant sur l'indisponibilité de cet ascenseur.

### **Métro 3 Nord : lacunes verticales et horizontales**

Dans son avis du 27 mars 2017, la Commission a insisté pour que la « lacune », c'est-à-dire l'interface entre les quais et les métros soit la plus réduite possible. Beliris n'a pas pu apporter de réponse à cette question complexe. Les trains, les quais et les façades de quais sont aux mains de trois gestionnaires différents.

La Commission demande qu'une collaboration renforcée entre les acteurs soit mise en place pour tendre autant que possible vers l'absence de lacunes horizontales et verticales.

### **Métro 3 Nord : autres demandes de l'avis du 27 mars 2017**

La Commission rappelle aussi les demandes suivantes :

- a. Une augmentation des capacités de stationnement pour vélos dans ou aux abords des stations ;
- b. Une consultation spécifique pour examiner la prise en compte du genre dans les plans ;
- c. Des toilettes d'accès public et accessibles pour tous
- d. Une étude de réduction des nuisances liées l'évacuation des terres et déblais de chantier et sa transcription en critères de sélection et d'attribution des Cahiers Spéciaux des Charges de ces chantiers.

### **Escalators et ascenseurs des stations existantes entre Nord et Albert**

La Commission demande d'appliquer la méthode d'évaluation de l'accessibilité et de la disponibilité développée pour le projet de métro 3 aux stations actuelles de l'axe Albert-Nord.

La Commission en profite pour signaler que la vitesse des ascenseurs de la STIB ne doit pas être ralentie pour en dissuader l'usage. Les personnes à mobilité réduite doivent bénéficier de la même qualité de service que les autres voyageurs. La Commission recommande par contre de sensibiliser les usagers à donner la priorité à ceux qui en ont réellement besoin.